

**CESER de Bourgogne-Franche-Comté**  
**Séance plénière du 16 novembre 2016**  
**Déclaration de Jean-Pierre MUGNIER, au nom de la CGT,**  
**concernant l'avis du CESER sur le rapport 3-1**  
**« Convention Service public régional de la formation (SPRF) :**  
**dispositif « Amont de la qualification »**  
**du Service d'intérêt économique général (SIEG)»**

Comme l'ensemble des composantes du Service Public Régional de la Formation, le dispositif « amont de la qualification » du service public régional de la formation sera opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans son projet d'avis, le CESER s'inquiète de la problématique de l'accès des publics les plus éloignés au SPRO et au SPRF, notamment en termes d'hébergement, de mobilité et de restauration. Il invite par ailleurs la Région à poursuivre sa vigilance sur la qualité des formations.

L'AFPA a les outils pour accueillir les stagiaires (hébergement - restauration). Ce formidable outil d'accès à la qualification des salariés avec ou sans emploi est actuellement mis à mal par toute une série de mesures (changement de statut, dévolution du patrimoine, financement ...). Le Conseil régional de Bourgogne aurait tout intérêt à utiliser largement cet organisme présent dans l'ensemble de la région et permettant ainsi le maillage territorial de la formation professionnelle.

Ce projet d'avis reflète les préoccupations de la CGT en termes de proximité et de qualité des offres de formation.

Les 21 plateformes géographiques correspondant aux zones d'emploi de la région Bourgogne-Franche-Comté sont-elles toutes bien adaptées pour répondre à l'égalité de traitement des publics ciblés ? Sont-elles conçues pour construire le grand service public régional assurant la complémentarité entre orientation et formation professionnelles ambitionnée par la Région.

La désignation des porteurs de groupements et des organismes de formation retenus pour les actions de « préparation à la qualification » est effective pour 4 années. Pourquoi ne pas élaborer un catalogue descriptif et qualitatif de l'ensemble de ces organismes qui participent à une mission de service public ?

Enfin le dialogue social territorial et le paritarisme méritent beaucoup mieux que les dysfonctionnements constatés tout au long de cette année 2016 avec la mise en place de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

En ce sens et dans la continuité de sa déclaration lors de la séance plénière du 26 avril dernier, la CGT soutient les deux revendications contenues dans le projet d'avis en direction de la Région, à savoir :

- une coopération constructive et permanente avec le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) sur toutes les compétences régionales en matière d'orientation et de formation professionnelles
- le fonctionnement régulier du CREFOP et l'attribution d'un siège représentatif pour le CESER porté par la Région et l'Etat.

La CGT rappelle à la Région qu'elle doit aussi s'attacher à associer les organisations syndicales de salariés et d'employeurs à l'élaboration du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, non seulement au sein des CREFOP (Comité Régional Emploi-Formation-Orientation Professionnelles) et COPAREF (Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation), mais aussi dans le cadre d'un dialogue social territorial à construire sur chaque zone d'emploi de la Bourgogne-Franche-Comté.

La CGT votera le projet d'avis du CESER.